

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

N° 2019-61

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'AMICALE LAIQUE DE
CALUIRE – SECTION
BASKET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : D. COUTURIER

L'Amicale Laïque de Caluire fait partie du patrimoine associatif caluirard depuis de nombreuses années.

La section basket compte parmi les meilleures formations régionales.

La saison 2018-2019 aura véritablement marqué le retour du club dans le cercle très fermé des clubs qui comptent au sein de l'élite nationale amateur.

L'équipe fanion féminine accède brillamment en Nationale 1 en terminant leader invaincue de sa poule .

L'équipe 1 masculine, quant à elle, monte avec brio en nationale 3.

En 2019 / 2020, la section basket de l'Amicale Laïque de Caluire sera le seul club de la ligue Auvergne Rhône Alpes à avoir à la fois une équipe sénior masculine et une équipe sénior féminine à évoluer en même temps au niveau national.

Ces accessions viennent récompenser le travail réalisé par l'ensemble du club composé de 309 licenciés dont 63 % sont âgés de moins de 18 ans.

Pour atteindre ses objectifs, la section basket de l'Amicale Laïque de Caluire s'appuie sur l'engagement et l'investissement d'une équipe de bénévoles active soutenant l'action de son président, ainsi que sur le très bon travail d'apprentissage et de perfectionnement effectué au quotidien par les divers encadrements techniques.

Afin d'accompagner la section basket à préparer au mieux la future saison, la Ville, poursuivant son action permanente d'accompagnement du mouvement associatif caluirard, souhaite attribuer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- ATTRIBUE

à l'Association Amicale Laïque de Caluire – section Basket une subvention de 7 500 €,

- PRÉCISE

que les crédits seront prélevés au compte nature 6574 fonction 414 du budget 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUN 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.